

Coupe d'ENDURO de Nouvelle-Calédonie :
COUPE VTT ENDURO- MAGS' CUP ENDURO



REGLEMENT DE LA COUPE ENDURO de Nouvelle-Calédonie



**Comité Régional
de CYCLISME
Nouvelle - Calédonie**

Table des matières

<u>ARTICLE 1</u> PRESENTATION :	PAGE 3
<u>ARTICLE 2</u> Catégories :	PAGE 3
<u>ARTICLE 3</u> Les droits d'inscription :	PAGE 4
<u>ARTICLE 4</u> La Sécurité et Ambulance :	PAGE 5
<u>ARTICLE 5</u> VTT et équipements du pilote :	PAGE 5
<u>ARTICLE 6</u> Les caméras et moyens vidéo :	PAGE 6
<u>ARTICLE 7</u> L'accès à la course et autorisations de départs :	PAGE 7
<u>ARTICLE 8</u> Les Parcours :	PAGE 8
<u>ARTICLE 9</u> VAE :	PAGE 10
<u>ARTICLE 10</u> La « zone technique » en course :	PAGE 14
<u>ARTICLE 11</u> Le ravitaillement liquide et solide :	PAGE 15
<u>ARTICLE 12</u> L'Arrivée:	PAGE 15
<u>ARTICLE 13</u> Les Pénalités de course :	PAGE 15
<u>ARTICLE 14</u> Les Podiums et Protocoles :	PAGE 16
<u>ARTICLE 15</u> Les classements :	PAGE 16
<u>ARTICLE 16</u> Les réclamations :	PAGE 17
<u>ARTICLE 17</u> Les Non-Licenciés (NL) :	PAGE 17
<u>ARTICLE 18</u> Formats de courses :	PAGE 17
<u>ARTICLE 19</u> EPREUVES VTT ENDURO:	PAGE 18
<u>ARTICLE 20</u> Pièces administratives :	PAGE 18
<u>ANNEXES</u>	PAGE 19

Coupe d'ENDURO de Nouvelle-Calédonie :
COUPE VTT ENDURO– MAGS' CUP ENDURO

ARTICLE 1

PRESENTATION :

La **MAGS' CUP ENDURO** est la Coupe de Nouvelle Calédonie VTT ENDURO. C'est une organisation de la commission VTT du CRCNC **et des clubs**, les organisateurs et les participants sont tenus de connaître et respecter le présent règlement.

Règlement de course pour les épreuves de VTT comptant pour la coupe fédérale d'ENDURO de Nouvelle-Calédonie à partir de 2020.

PARTICIPATION :

Les manches de la Coupe de Nouvelle Calédonie VTT ENDURO - **MAGS' CUP ENDURO**, sont ouvertes aux licenciés FFC toutes catégories. L'organisateur peut ouvrir sa course aux non licenciés titulaires d'un certificat médical et d'une carte à la journée (**Limitée à 2 cartes par an toutes disciplines confondues**).

Les NON-LICENCIES (NL) ne peuvent pas prétendre au classement général de la coupe de la discipline.

ARTICLE 2

Catégories :

Les coureurs sont répartis en catégories selon l'âge qui est le leur en date du 31 décembre de l'année considérée

Les catégories suivantes peuvent participer : **âge atteint dans l'année de la saison**

- | | |
|---------------------------|-------------------------|
| - Pupilles H & F | soit entre 9 et 10 ans |
| - Benjamins et benjamines | soit entre 11 et 12 ans |
| - Les Minimes H & F | soit entre 13 et 14 ans |
| - Cadettes | soit entre 15 et 16 ans |
| - Cadets | soit entre 15 et 16 ans |

Le parcours doit être adapté et les conditions de sécurité doivent être plus importantes

-
- | | |
|--|--------------------------------|
| - Juniors Dames (nées en 2002 et 2003) | soit entre 17 et 18 ans |
| - Juniors Hommes (nés en 2002 et 2003) | soit entre 17 et 18 ans |
| - Dames (nées avant 2003) | soit à partir de 19 ans |
| - Séniors Hommes et Dames | soit entre 19 et 39 ans |
| - Masters 1 Hommes et Dames | soit entre 40 et 49 ans |
| - Masters 2 Hommes et Dames | soit entre 50 et 59 ans |
| - Masters 3 Hommes et Dames | soit à partir de 60 ans |

Si une catégorie ne comporte pas un minimum de quatre (4) coureurs à partir de SENIOR (tous sexes confondus), cette dernière ne sera pas représentée sur la course. Les coureurs engagés seront tacitement intégrés à la catégorie supérieure sans préjudice de l'obtention des points de leur catégorie réelle pour leur classement de la COUPE. **Exception pour les SENIORS qui seront rétrogradés en MASTER 1.**

Exemple 1 : SF = 3 / M1F = 5 / M2F = 2 / M3F = 2. Donnera M1F = 8 / M2F = 4

Exemple 2 : M1H = 12 / M2H = 10 / M3H = 3. Donnera M1H = 12 / M2H = 13

Coupe d'ENDURO de Nouvelle-Calédonie :
COUPE VTT ENDURO– MAGS' CUP ENDURO

SUR-CLASSEMENT :

Le sur-classement des coureurs dans n'importe quelle catégorie ne sera pas possible.
Ceci en correspondance avec la réglementation fédérale française.
Aucune exceptions ne pourrait avoir lieu, même sur demande après au CRCNC

ARTICLE 3

Les droits d'inscription : *ils seront arrêtés au mercredi précédant le week-end de course.*

Ils sont à la libre appréciation de l'organisateur.

Tarifs conseillés :

- 3 500 francs pour les licenciés MAJEURS
- **GRATUIT** pour les licenciés NON-MAJEURS (-18 ans dans l'année)

- **5 000 ou 1 500 francs pour les NON-Licenciés, soit :**
3 500 francs (tarif majeur) + 1 500 francs de licence : carte à la journée
GRATUIT (tarif mineur) + 1 500 francs de licence : carte à la journée

Aucun remboursement ne sera effectué, ni en cas de désinscription, ni en cas de disqualification et ni en cas d'annulation due aux conditions météorologiques. Une date pourra être alors proposée pour un éventuel report.

L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas d'interruption volontaire ou non de la course. Aucun recours, ni remboursement ne pourront être demandés.

L'association informe les participants non-licenciés FFC qu'il est dans leur intérêt de posséder ou de souscrire à titre personnel à une assurance individuelle accident qui les couvrira en cas de dommages causés à un tiers ou pas (chute, dommage matériel, etc...), ou dans laquelle un tiers ne pourrait être considéré comme responsable (obligation d'assurance instituée par l'article 37 de la loi N°92h562 du 13 juillet 1992).

L'organisation pour sa part souscrit auprès du GRAS SAVOYE, cabinet de courtage agréé par la FFC (Fédération Française de Cyclisme), une assurance Responsabilité Civile pour la manifestation. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradations, de vols et autres, sur l'ensemble du site de la manifestation, ainsi que pendant la durée de la course.

Toute dégradation du site accueillant la manifestation pourra entraîner des poursuites en justice.

Des photos et des vidéos seront réalisées tout au long de la manifestation, aussi bien sur circuit que sur site. Le consentement de la diffusion des images est donné par l'ensemble des participants, coureurs et leur entourage. Il n'y aura donc aucune redistribution en numéraire des droits à l'image.

Coupe d'ENDURO de Nouvelle-Calédonie :
COUPE VTT ENDURO– MAGS' CUP ENDURO

ARTICLE 4

La Sécurité et Ambulance :

L'organisateur a pour obligation de prendre une **ambulance** et/ou un **médecin** pour la manifestation, si ce(ux) ou cette dernière n'étai(en)t **pas présent au moment du départ** (entraînements, reconnaissances, qualifications, etc.) **ce dernier ne peut avoir lieu**. Dans le cas contraire l'organisation de course prend en charge la responsabilité de tous évènements pouvant survenir et le **CRCNC se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident.**

Le Président du Jury des commissaires peut annuler l'épreuve en cas de manquement.

En cas d'accident nécessitant l'évacuation d'un blessé, l'organisation devra contacter le **SAMU** par téléphone au **15**, afin d'avoir l'aval du médecin urgentiste en poste, pour l'évacuation du patient soit par ambulance privée soit par le SMUR. Il est conseillé de prévenir les POMPIERS de l'organisation de la manifestation (date, lieu, contraintes terrain, etc.). Pour non-respect de cette procédure, l'organisation pourra être tenue pour responsable en cas de complication médicale ultérieure.

Une couverture de communication globale de l'intégralité du circuit couru est **OBLIGATOIRE**. La communication des informations doit pouvoir se faire de manière intégrale et rapide sur l'ensemble du parcours. L'organisateur doit mettre en place tous les moyens techniques et humain nécessaires (commissaires ou bénévoles) sur l'ensemble du circuit afin de communiquer tous incidents ou accidents dans les meilleurs délais.

ARTICLE 5

VTT et équipements du pilote : *sans ces éléments les commissaires ne laisseront pas partir le coureur.*

Pour être autorisé en **COURSE**, le matériel doit être **OBLIGATOIREMENT** le suivant :

- 1 VTT, roues 26',27.5',29' pouces uniquement. Les roues peuvent être différenciées sur le VTT
Les freins doivent être en état de fonctionnement optimal.
Les cintres bouchonnés, **bar-ends INTERDITS !**
L'état général du VTT doit être satisfaisant, répondant aux normes UCI pour l'ENDURO.
 - 1 casque homologué CE, jet ou intégral avec jugulaire sanglée.
(l'intégral est également, vivement conseillé)
- INTEGRAL AVEC MENTONNIERE MONO-BLOC OBLIGATOIRE SI REMONTEE MECANISEE**
- 1 dorsale homologuée CE ou un sac à dos avec protection dorsale homologué
 - 1 paire de gants longs
 - 1 paire de genouillères *(les coudières sont également, vivement conseillées)*
 - 1 paire de chaussures de sport fermées.
 - La plaque de guidon et un dossard (fournie par l'organisation).

Attention : La perte de la plaque et/ou du dossard entraine une disqualification immédiate

POUR LES LIAISONS SEUL LE PORT DU CASQUE SANGLE RESTE OBLIGATOIRE

Coupe d'ENDURO de Nouvelle-Calédonie :
COUPE VTT ENDURO– MAGS' CUP ENDURO

ARTICLE 6

Les caméras et moyens vidéo :

Les « GoPro » et autres caméras d'actions sont **INTERDITES** sur le VTT et le pilote en **COURSE**
Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité, aux normes en vigueur, du matériel qu'ils utilisent, ainsi que de leur entretien.

Pour des raisons particulières le CRC peut autoriser en accord avec le jury lesdites caméras.

Ces dernières devront être fixées sur la visière du casque ou le guidon (ex : pince plastique de cintre) de manière amovible.

Les fixations permanentes en métal pour attacher les caméras au casque sont interdites, le ruban adhésif et le velcro sont autorisés.

Le port de la caméra sur le plastron est également strictement interdit !

SANS CES ELEMENTS LES COMMISSAIRES NE LAISSERONT PAS PRENDRE LE DEPART AUX COUREURS

Un contrôle technique et de l'équipement seront réalisés début de chaque départ et spéciale.

LES LICENCIES DOIVENT ETRE EN TENUE OFFICIELLE DE CLUB ENREGISTREE AUPRES DU CRCNC.

L'UNIFORMITE DES TENUES DE CLUB EST OBLIGATOIRE.

**LE COLLEGE DES COMISSAIRES OU A DEFAUT LES MEMBRES DE LA COMMISSIONS VTT,
CONTROLERA ET VERIFIRA QUE LE PRESENCE DES EQUIPEMENTS DEMANDES EST BIEN RESPECTEE,
ET SANCTIONNERA SI NECESSAIRE LES COUREURS MANQUANT A LEUR OBLIGATION MEME SI
AUCUNE RECLAMATION N'AURAIT PAS ETE DEPOSEE**

Le dopage est prohibé, tout comme l'alcool et les drogues.

Il est interdit de fumer sur le circuit.

Merci aux éventuels fumeurs de respecter les sportifs et les lieux.

Coupe d'ENDURO de Nouvelle-Calédonie :
COUPE VTT ENDURO– MAGS' CUP ENDURO

ARTICLE 7

L'accès à la course et autorisations de départs :

Pour pouvoir prendre part à la course et être autorisé à prendre le départ, le coureur **DOIT OBLIGATOIREMENT** :

- Avoir fait valider le contrôle technique de son vélo par les commissaires en charge.
- Avoir un équipement conforme et en règle.
- Avoir émarginé la feuille de course. (être en possession de sa licence en cas de contrôle)

Aucune participation possible après l'horaire de clôture de l'émarginement !

**Les licenciés doivent être en tenue officielle de club et enregistrée auprès du CRCNC.
L'uniformité des tenues de club est obligatoire.**

Les coureurs vainqueurs de coupes et les champions NC N-1 doivent courir avec le maillot de titre et non celui de leur club !

Sans une tenue conforme le coureur sera refusé au départ de la course

Les coureurs étant titré de la coupe N-1 doivent courir avec les maillots **de vainqueur de coupe**, ainsi que **les champions** N-1. Pour les éventuels titulaires des deux maillots, le choix leur est laissé lors des courses, **SAUF** pour le championnat de Nouvelle-Calédonie où le maillot de champion n'est plus porté.

Tout manquement à l'un de ces points mettra dans l'obligation les commissaires de mettre **HORS COURSE IMMEDIATEMENT** le coureur concerné, sans possibilité pour ce dernier d'avoir quelque recours que ce soit. **IL SERA DISQUALIFIE DE LA COURSE.** Il est donc de la responsabilité du coureur de prendre toutes les dispositions nécessaires avant de se présenter sur la ligne de départ.

Le contrôle des vélos se poursuivra également sur la ligne départ : tout concurrent avec un vélo et un équipement non conformes ne pourra prendre le départ !

Il sera alors possible au coureur de prendre part à la reconnaissance et à l'échauffement sur le circuit qu'une fois ces formalités exécutées.

Il est interdit aux coureurs de prendre part à la reconnaissance/entraînement sans avoir émarginé !
Tout coureur qui s'engagera en reconnaissance et entraînement sans avoir émarginé prendra sa responsabilité en cas de sinistre. L'organisation ne serait être tenue pour responsable, et la garantie d'assurance fédérale ne fonctionnera pas.

**LE COLLEGE DES COMISSAIRES OU A DEFAUT LES MEMBRES DE LA COMMISSIONS VTT,
CONTROLERA ET VERIFIRA QUE LE PRESENCE DES EQUIPEMENTS DEMANDES EST BIEN RESPECTEE,
ET SANCTIONNERA SI NECESSAIRE LES COUREURS MANQUANT A LEUR OBLIGATION MEME SI
AUCUNE RECLAMATION N'AURAIT PAS ETE DEPOSEE**

Coupe d'ENDURO de Nouvelle-Calédonie :
COUPE VTT ENDURO– MAGS' CUP ENDURO

ARTICLE 7 - B

Le Départ :

Les coureurs seront mis en ligne en fonction de leur catégorie, mais également en fonction de leur classement de l'année n-1. Les champions NC n-1 seront aussi placés dans les premières lignes.

ADULTES

1°/ SENIOR H + F 2°/JUNIOR H + F 3°/MASTER 1 H + F 4°/MASTER 2 H + F
5°/ MASTER 3 H + F

JEUNES

6°/CADET H + F 7°/MINIME H + F 8°/BENJAMIN H + F 9°/PUPILLES H + F

ARTICLE 7 - C

En course :

Sur le parcours, les coureurs doivent **OBLIGATOIREMENT** respecter plusieurs points :

- **Le port du casque est OBLIGATOIRE durant les liaisons**
- Être fairplay et respectueux des autres concurrents et de l'organisation
- Ne pas couper ou sortir de la piste, **SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION**
- Les coureurs rattrapant ont la priorité sur les coureurs rattrapés !
- Les coureurs rattrapant annoncent leurs dépassements aux rattrapés
- Les coureurs rattrapés doivent céder le passage aux coureurs rattrapant !
- Ne pas faire demi-tour sur le parcours, **SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION**
- Ne pas rester au milieu de la piste après un incident mécanique ou physique (si possible)

Le non-respect de ces règles ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera **la mise hors course et la disqualification du coureur**. Le coureur est seul responsable de son parcours.

ARTICLE 8

Les Parcours :

L'organisateur devra afficher le plan du parcours de manière visible, afin que l'ensemble des coureurs puissent y avoir accès.

Ils doivent être en conformité avec la réglementation FFC, en termes de temps et de distances. La course doit être composée d'une alternance de spéciales (sections chronométrées) et de liaisons (non chronométrées). Les liaisons se font en VTT et peuvent emprunter une remontée par assistance mécanique. Les spéciales sont à profil descendant et ne peuvent comporter de portions de pédalage de plus de 15 à 20% en temps. Les différents formats de spéciale et de liaison sont autorisés dans le strict respect de la réglementation fédérale. Pour les manches un nombre de spéciales successives en fonction des catégories seront transmis par l'organisation. La difficulté du parcours ainsi que ses éventuelles spécificités devront être communiquées rapidement par l'organisateur.

Coupe d'ENDURO de Nouvelle-Calédonie :
COUPE VTT ENDURO– MAGS' CUP ENDURO

Toute course du calendrier fédéral officiel de la «**MAGS' CUP ENDURO**», ne respectant pas ladite réglementation ne sera pas prise en compte pour le classement des coureurs et pour l'attribution des points.

Elle pourra même être retirée du dudit calendrier sans préjudice pour le bonus annuel des coureurs.

Les temps de course devront être conformes à la réglementation fédérale à partir de **JUNIOR**, à savoir:

Durée de la spéciale	Durée de la partie physique	Nombre de spéciales
3 à 10 min	15% (25s à 1 min 30s)	MINIMUM 3 SPECIALES DIFFERENTES
10 à 25 min	20% (2 à 5 min)	

Une barrière horaire sera mise en place durant les liaisons, afin d'éviter que les coureurs pas suffisamment rapides ne mettent l'organisation en retard dans son déroulement du programme de course

Les temps de course devront être conformes à la réglementation fédérale pour les **JEUNES**, à savoir:

Catégories	Durée de la spéciale	Tps cumulés des spéciales de vainqueur	Durée MAX de l'épreuve, LIAISONS COMPRISES	Nombre de spéciales
PUPILLES	30 s à 2 min	2 à 6 min	1h00	MINI. 3 SPECIALES DIFFERENTES
BENJAMINS	30 s à 3 min	3 à 9 min	1h30	MINI. 3 SPECIALES DIFFERENTES
MINIMES	30 s à 4 min	4 à 12 min	2h00	MINI. 3 SPECIALES DIFFERENTES
CADETS	30 s à 5 min	5 à 15 min	3h00	MINI. 3 SPECIALES DIFFERENTES

ATTENTION :

LES SPECIALES POUR LES PLUS JEUNES DOIVENT IMPERATIVEMENT ETRE ADAPTEES A LEUR FAIBLE EXPERIENCE.

CELA VEUT DIRE QUE LEURS TRACES DOIVENT ETRE PLUS FACILES ET MOINS ENGAGEES QUE CELLES DES « ADULTES ».

L'ORGANISATEUR DEVRA DONC OUVRIRI DES ECHAPATOIRES OU VOIE « BIS » POUR ASSURER LEUR SECURITE.

IMPORTANT :

SI L'INTEGRATION DE CES DISPOSITIFS NE PEUT ETRE ASSUREE, L'ORGANISATEUR SE DEVRA DE NE PAS FAIRE PARTICIPER LESDITES CATEGORIES.

Coupe d'ENDURO de Nouvelle-Calédonie :
COUPE VTT ENDURO– MAGS' CUP ENDURO

ARTICLE 9 - A

Les VTTAE :

Les VTTAE seront autorisés **UNIQUEMENT** sans présence de batterie. Cette absence doit être visible à tous moments de la course par l'ensemble des officiels.

Les coureurs concernés devront prendre les mesures nécessaires pour y répondre.

Exemple : retrait du cache carter

ARTICLE 9 - B

La batterie :

ELLE DOIT ÊTRE ABSENTE !

ARTICLE 9 - C

L'accès à la course et autorisations de départs : idem ARTICLE 7

ARTICLE 10

La « zone technique » en course :

Elle sera aménagée également en conformité avec la réglementation FFC, en termes d'implantation. Une zone double est plus que fortement conseillée dans la mesure du possible.

Pour l'assistance des coureurs :

ATTENTION, aucune assistance à l'extérieure de ladite « zone technique ». Toute aide directe autre que celle d'un coureur encore en course en dehors de ladite zone entraînera la **DISQUALIFICATION** du coureur assisté. **Aucun changement de vélo n'est possible durant la course.**

ARTICLE 11

Le ravitaillement liquide et solide :

Il sera possible de ravitailler un ou plusieurs coureurs **durant** la course. Il ne sera autorisé que le ravitaillement liquide et solide du ou des coureurs. Les personnes autorisées peuvent appartenir ou non au club du ou des coureurs ravitaillés. Pour des mesures de sécurité en course, il sera imposé par l'organisation des localisations précises pour les ravitaillements « zone technique ».

La « zone technique » sera utilisée à cet usage. Elle sera aménagée de façon à ce qu'elle ne porte pas préjudice à la course des coureurs en termes de pilotage et de perte de vitesse.

Coupe d'ENDURO de Nouvelle-Calédonie :
COUPE VTT ENDURO– MAGS' CUP ENDURO

ARTICLE 12

L'arrivée:

Cette dernière doit être suffisamment longue (au moins 50 mètres) et dégagée afin de permettre en toute sécurité d'éventuel sprint de fin course entre coureurs se disputant une place au classement général. Les spectateurs devront être contenus par l'organisation, par divers moyens matériels et/ou humains. Une distance raisonnable de dégagement (au moins 25 mètres) devra être prévue post ligne d'arrivée pour accueillir les coureurs, l'organisation devra faire en sorte que cette zone reste dégagée, pour la sécurité de tous.

**LE COLLEGE DES COMISSAIRES OU A DEFAUT LES MEMBRES DE LA COMMISSIONS VTT,
CONTROLERA ET VERIFIRA QUE LE PRESENCE DES EQUIPEMENTS DEMANDES EST BIEN RESPECTEE,
ET SANCTIONNERA SI NECESSAIRE LES COUREURS MANQUANT A LEUR OBLIGATION MEME SI
AUCUNE RECLAMATION N'AURAIT PAS ETE DEPOSEE**

ARTICLE 13

Les Pénalités de course :

<u>CRITERES</u>	<u>PENALITES</u>
Changement de cadre, fourche, bras AR et roues	5 min, si le collège des arbitres est prévenu, et mise hors course dans le cas contraire
Plaque de guidon ou dossard non porté	5 min
Non-respect du parcours balisé	de 30 s minimum à la mise hors course
Assistance extérieure en dehors des zones prévues à cet effet (seul l'entraide entre pilote est autorisée en main d'œuvre et outils)	MISE HORS COURSE
Présentation au départ sans les protections obligatoires	REFUS DU DEPART
Retard au départ	Refus du départ, temps de pénalité mini 5 min ou Mise hors course
Non-respect de l'équipement obligatoire en spéciale	MISE HORS COURSE
Non port du casque en liaison	15 min de pénalité à la mise hors course
Retard aux émargements	Refus du départ, temps de pénalité mini 5 min ou Mise hors course

Coupe d'ENDURO de Nouvelle-Calédonie :
COUPE VTT ENDURO– MAGS' CUP ENDURO

ARTICLE 14

Les Podiums et Protocoles :

La participation des vainqueurs aux cérémonies protocolaires est **OBLIGATOIRE**.

L'absence entraîne automatiquement l'annulation au classement et les gains. Le classement serait alors établi de nouveau. Les concurrents doivent participer à la cérémonie protocolaire en tenue de coureur ou tenue officielle du club. Les coureurs vainqueurs de coupe XC NC ou champions XC NC, peuvent mettre ici, les couleurs de leur club respectif. **Seul le Maillot est obligatoire, baskets, claquettes, pantalons et shorts sont acceptés lors de la séance**

Les NON-LICENCIES **NE DOIVENT PAS** être appelés aux podiums des catégories fédérales, **et** leur positionnement ne doit pas être pris en compte dans les classements des manches de la coupe inscrites au calendrier du CRCNC.

L'organisateur de la course peut, s'il le souhaite, récompenser ladite catégorie en parallèle.

LE COLLEGE DES COMISSAIRES OU A DEFAUT LES MEMBRES DE LA COMMISSIONS VTT, CONTROLERA ET VERIFIRA QUE LE PRESENCE DES EQUIPEMENTS DEMANDES EST BIEN RESPECTEE, ET SANCTIONNERA SI NECESSAIRE LES COUREURS MANQUANT A LEUR OBLIGATION MEME SI AUCUNE RECLAMATION N'AURAIT PAS ETE DEPOSEE

ARTICLE 15

Les classements : SEULS LES COUREURS AYANT UNE LICENCE AU CRCNC MARQUENT DES POINTS

A l'issue de chaque manche, les points suivants seront attribués dans chaque catégorie:

Classement	Points
1	45
2	40
3	35
4	30
5	27
6	24
7	21
8	18
9	16
10	14
11	12
12	10
13	9
14	8
15	7
16 et plus	0

En cas d'égalité, la place réalisée à la dernière manche départagera les coureurs.

Les classements complets de l'épreuve devront parvenir au comité régional dès le lendemain.

Un BONUS de 10 points sera attribué à tout coureur ayant effectué toutes les épreuves de la saison

Coupe d'ENDURO de Nouvelle-Calédonie :
COUPE VTT ENDURO– MAGS' CUP ENDURO

ARTICLE 16

Les réclamations :

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être **oralement par un coureur ou par un dirigeant club** dans un délai de 15 minutes maximum après la course. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 15 minutes après l'affichage des résultats, sous les mêmes conditions.

Le collège des commissaires et arbitres règlera le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires et arbitres.

Il en sera de même lors de la parution du classement général provisoire. Le délai de contestation est quant à lui porté à 48h post parution par le CRCNC.

ARTICLE 17

Les Non-Licenciés (NL) : *l'organisation leur fera prendre une Licence à la journée*

Les NL conformément à la réglementation fédérale pourront participer, s'ils n'ont pas déjà été inscrits sur des précédentes manches des **COUPES (Limitée à 2 cartes par an toutes disciplines confondues).**

S'ils ont déjà effectué 2 courses en tant que NL, ils seront dans l'obligation d'intégrer le club de leur choix, ou de prendre une licence libre sur le site de la FFC.

Toutes inscriptions non conformes ne seraient être prise en compte et de même non remboursable. Les souscrivants sont seuls responsables de l'état de leur situation lors du dépôt du bulletin d'inscription.

Ils seront autorisés sur seulement 2 courses sur présentation d'un certificat d'aptitude médicale de l'année en cours, Avec la mention :

« **non contre-indication de la pratique du VTT ENDURON en compétition** »

ARTICLE 18

Les formats de courses :

ENDURO RALLYE = course 100 % « à la pédale »

ENDURO MECANIQUE = course intégrant des remontés mécanisées = **CASQUE INTEGRAL OBLIGATOIRE**

Coupe d'ENDURO de Nouvelle-Calédonie :
COUPE VTT ENDURO– MAGS' CUP ENDURO

ARTICLE 19

EPREUVES VTT ENDURO de la MAGS' CUP ENDURO 2022 :

ATTENTION *le XCaledonia et le Championnat ne comptent pas pour la coupe*

1°/ dimanche 01 mai : ENDURO Rallye / Sport PRO / Domaine de DEVA

2°/ dimanche 24 juillet : ENDURO Rallye / OSA / OUENGUI

Dimanche 18 septembre NOUVILLE / CRCNC - CHAMPIONNAT ENDURO - hors coupe !

3°/ dimanche 02 octobre : ENDURO Rallye / VTT PASSION / NOUVILLE

ARTICLE 20

Pièces administratives :

Pièces à fournir pour toute organisation d'épreuve 3 mois avant la date:

- Règlement particulier de course
- Fiche Epreuve
- **Détail d'organisation pour le collège des commissaires**
- **Plan de positionnement du dispositif de sécurité avec sa composante détaillée**
- **Plan du parcours et ses caractéristiques techniques + positionnement des signaleurs**
- **Plan d'accès au site avec adresse et renseignements détaillés**
- Programme de la manifestation
- **Feuillet de demande d'autorisation de course sur et/ou hors voie publique**
- **Convention ou Autorisation d'usage sur propriété**
- **Bulletin d'inscription**
- **Affiche de course**

ANNEXES :

- Bulletin d'inscription MAJEUR
- Bulletin d'inscription MINEUR
- Autorisation parentale
- Engagement NL avec acceptation dudit règlement

Coupe d'ENDURO de Nouvelle-Calédonie :
COUPE VTT ENDURO– MAGS' CUP ENDURO

BULLETIN D'INSCRIPTION COUREUR MAJEUR

L'inscription vaut tacite acceptation de la réglementation FFC

Consultable sur le site de la FFC:

<https://www.fcc.fr/la-federation/organisation/reglementation-federale/>

Nom :

Prénom:

Date de naissance:

Sexe: F H (entourer la mention)

Adresse mail:

@

N° de tél:

Ville de résidence :

Licencié(e) N° (si possible) et Club :

Non-Licencié (NL), dans ce cas le coureur doit obligatoirement joindre un certificat d'aptitude médicale de moins de trois mois avec la mention : « **non contre-indication à la pratique du VTT ENDURO en compétition** ».

Licencié MAJEUR = 3 500 F

espèces

chèque, Banque :

N°

Licencié NL MAJEUR = 5 000 F

espèces

chèque, Banque :

N°

Coupe d'ENDURO de Nouvelle-Calédonie :
COUPE VTT ENDURO– MAGS' CUP ENDURO

BULLETIN D'INSCRIPTION COUREUR MINEUR

L'inscription vaut tacite acceptation de la réglementation FFC

Consultable sur le site de la FFC:

<https://www.fcc.fr/la-federation/organisation/reglementation-federale/>

Nom : _____ Prénom: _____
Date de naissance: _____ Sexe: F H (entourer la mention)
Adresse mail: _____ @ _____ N° de tél: _____
Ville de résidence : _____

Licencié(e) N° (si possible) et Club :

Non-Licencié (NL), dans ce cas le coureur doit obligatoirement joindre un certificat d'aptitude médicale de moins de trois mois avec la mention : « **non contre-indication à la pratique du VTT ENDURO en compétition** ».

Licencié MINEUR

Licencié NL MINEUR = 1 500 F espèces chèque, Banque : _____ N° _____

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS
(pour TOUS les mineurs, même les licenciés)

Je soussigné (nom, prénom) :

Responsable légal de (nom, prénom) :

Date de naissance : né(e)le _____ / _____ à _____

En qualité de _____ autorise mon (ma) _____

à participer à la course organisé par :

Mon enfant suivra les indications qui pourront être données et se conformera aux décisions de la direction de la course.

J'autorise les responsables des clubs à prendre en cas de besoin toute décision jugée utile ou nécessaire à la santé de mon enfant.

A _____, Le _____ / _____ / _____
Signature

Coupe d'ENDURO de Nouvelle-Calédonie :
COUPE VTT ENDURO– MAGS' CUP ENDURO

ENGAGEMENT NON – LICENCIE

L'inscription vaut tacite acceptation de la réglementation FFC

Consultable sur le site de la FFC:

<https://www.fcc.fr/la-federation/organisation/reglementation-federale/>

Je certifie avoir pris connaissance de la réglementation FFC en vigueur, du règlement de la coupe de cross-country de Nouvelle-Calédonie, ainsi que du règlement particulier de course.

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

A _____, Le _____ / _____ / _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

CERTIFICAT MEDICAL DE MOINS DE L'ANNEE EN COURS

PARTIE RESERVEE AU MEDECIN

Je soussigné Docteur.....

Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Mlle.....

Après examen, le patient ne présente aucun motif de « **non contre-indication à la pratique du VTT cross-country en compétition** ».

A _____, Le _____ / _____ / _____

Signature et tampon